



Monsieur Luc RAVEL
Archevêque de STRASBOURG

A TOUS LES AGENTS DE LA PASTORALE

à propos de la vaccination

Dans les semaines qui viennent, l'obligation vaccinale contre la Covid va s'appliquer légalement à toutes les personnes exerçant au sein des établissements de santé, que ce soit les hôpitaux et cliniques, ou encore les EHPAD. Cette obligation concernera donc tous les aumôniers (ou référents) prêtres, diacres et laïcs actifs dans ces établissements.

De manière plus générale, tous les agents pastoraux se trouvent en contact régulier et fréquent avec des personnes malades ou fragiles, y compris en leur domicile, ce qui me semble largement justifier qu'ils se fassent vacciner.

Je suis particulièrement sensible aux propos du pape François, qui voit dans cette vaccination une charité offerte aux autres, en particulier aux plus faibles et aux plus petits de notre société. Je ne reconnais donc aucune légitimité aux arguments qui prétendent se dispenser de la vaccination au nom d'un hypothétique danger pour la santé, que ce soit immédiat ou différé : se mettre au service de l'évangélisation a toujours été, d'une manière ou d'une autre, une mise en danger et un don de soi. Les missionnaires qui partaient naguère en Afrique ou en Asie avec une faible espérance de survie en ont donné un témoignage éclatant. Vouloir se soustraire à la vaccination s'apparente par conséquent à un comportement « dé-missionnaire ».

Je fais confiance à tous pour le comprendre.

Les aumôniers d'hôpitaux qui estiment avoir des raisons particulières (problèmes de santé...) voudront bien me les exposer par écrit.

+ Luc RAVEL

Archevêque de Strasbourg